



N° _____ / PR/PM/MSPI/DGPN/DENP/SDEFI/2025

TERMES DE REFERENCE DE RECYCLAGE DES AGENTS DE LA POLICE NATIONALE DU TCHAD

THEME : « PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME »

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Police Nationale joue un rôle essentiel dans le maintien de l'ordre, la sécurité des citoyens et l'application des lois. Face à l'évolution constante des menaces sécuritaires, des nouvelles technologies et des exigences sociétales, il est crucial d'assurer une mise à niveau continue des compétences des agents de police.

Ce programme de recyclage vise à renforcer les capacités opérationnelles, techniques et éthiques du personnel, afin d'améliorer la qualité du service public et d'adapter la Police Nationale aux défis contemporains.

Le gouvernement de la République du Tchad, soucieux de protéger les droits de l'homme a édicté plusieurs lois de police. Ainsi, la **Constitution de la Cinquième République du Tchad** dès son préambule fait référence à plusieurs instruments juridiques relatifs aux droits humains. Cette constitution dispose en son **article 250** que : « La Police Nationale a pour missions de :

- veiller à la sécurité de l'État ;
- assurer le maintien et le rétablissement de l'ordre public ;
- veiller à la sécurité et à la protection des personnes et des biens ;
- veiller à la tranquillité et à la salubrité publiques ;
- assurer le respect des lois et règlements. »

Elle énonce également que l'action de la Police Nationale s'exerce sur l'ensemble du territoire national dans le respect des libertés et des droits de l'Homme.

Aussi, le Tchad avec l'appui de ses partenaires ne ménage aucun effort pour disposer d'une police performante afin de répondre aux besoins de l'heure. Plusieurs textes légaux et règlementaires ont été promulgués notamment :

- ✓ L'ordonnance N° 019/PCMT/2022 du 7 juillet 2022 portant Statut Général du Personnel du corps de la Police Nationale ;
- ✓ Le décret N° 384/ PR/ PM / MSPI / 2016 du 10 juin 2016 portant adoption de la politique nationale de formation de la police nationale ;
- ✓ Le décret N° 413 / PR /PM /MSPI / 2016 du 15 juin 2016 portant code de déontologie de la police nationale.
- ✓ Loi N° 12/PR/2017 du 14 septembre 2017 portant Code de Procédure Pénale

Il est clair que la volonté politique est manifestée. Et pour rendre opérationnelle ce souci, il faudrait passer par les formations initiales, continues et au besoin de spécialisation pour répondre aux demandes sociales plus pressantes.

On constate aussi l'explosion démographique des grandes villes en générale et celle de Ndjamena en particulier. La police est confrontée à de nouvelles formes de délinquance et par conséquent est appelée à relever les défis sécuritaires de tout genre.

A cet effet, il est nécessaire de renforcer les capacités opérationnelles et tactiques des cadres des commissariats de sécurité publique et agents de certains services de la police nationale compte tenu de leur contact quotidien avec la population. C'est le cas de la Compagnie de circulation routière (CCR), du Groupement mobile d'intervention de la police (GMIP), des agents de l'immigration et émigration, de la police de proximité, la police secours, et les cadres des commissariats de sécurité publique qui seraient le public cible de ce recyclage.

Une formation des officiers de police judiciaire(OPJ) s'avère également nécessaire eu égard aux besoins actuels.

L'amélioration des performances de ces différents services permettra de les mettre au même diapason que les policiers des autres pays de la Sous - Région en proie à des attaques terroristes à travers les modules suivants :

1.1 MAINTIEN DE L'ORDRE POUR LE PERSONNEL DU GMIP

Les principes directeurs du maintien de l'ordre

La gestion démocratique de la foule

L'emploi de la force et l'usage des armes

Le rapport de police

Le code de déontologie

Première intervention sur la scène de crime

1.2 POLICE DE PROXIMITE POUR LES AGENTS DE CE SERVICE

Police de proximité ;

Code de déontologie ;

Première intervention sur la scène de crime ;

Le secourisme ;

Le rapport de police

La procédure radio.

1.3 LA POLICE SECOURS

Code de déontologie ;

Première intervention sur la scène de crime ;

La procédure radio ;

Le rapport de police

Le secourisme.

1.4 LES AGENTS DE LA COMPAGNIE DE SECURITE ROUTIERE

L'emploi de la force et l'usage des armes

La régulation du trafic routier

Le rapport de police

Le code de déontologie

Première intervention sur la scène de crime

Le secourisme

La procédure radio

1.5 LES CADRES DES COMMISSARIATS DE SECURITE PUBLIQUE

- Une première vague constituée des commissaires titulaires et les 2 adjoints du commandant du corps urbain (51 participants)

- Une seconde composée des 2 adjoints du commissaire et les commandants du corps urbain (51 participants)

Le code de déontologie

Aperçu sur le statut du corps de la police nationale

Notion de commandement

Organisation et fonctionnement d'un commissariat de sécurité publique

Les renseignements généraux

1.6 Le personnel de l'immigration de l'émigration

Le personnel de l'immigration et de l'émigration joue un rôle crucial dans la gestion des flux migratoires, la sécurité des frontières et l'accueil des voyageurs. Afin de renforcer leurs compétences et d'améliorer l'efficacité des services, une formation adaptée est nécessaire pour garantir la maîtrise des réglementations en vigueur, l'utilisation des outils technologiques et le respect des droits des migrants.

Le contenu de la formation

- **Cadre juridique et réglementaire** : conventions internationales, lois nationales, procédures d'entrée et de sortie.
- **Contrôle des documents de voyage** : détection des fraudes documentaires, authentification des passeports et visas.
- **Utilisation des outils technologiques** : systèmes de gestion des frontières, biométrie, bases de données internationales.
- **Éthique et déontologie** : respect des droits des migrants, lutte contre la corruption.
- **Techniques de communication et gestion des conflits** : accueil des voyageurs, gestion des situations de tension.
- **Lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants** : identification des victimes, coopération avec les instances compétentes.

➤ **Durée de la formation : 5 jours**

1.7 Les officiers de police judiciaire (OPJ)

Les Officiers de Police Judiciaire (OPJ) jouent un rôle essentiel dans le système judiciaire, étant responsables de la conduite des enquêtes, de la constatation des infractions et de la collecte des preuves. Une formation spécialisée est donc indispensable pour assurer leur efficacité et leur conformité aux procédures légales.

Le contenu de la formation

La formation comprendra les modules suivants :

- **Cadre juridique** : étude approfondie du droit pénal général et spécial, ainsi que de la procédure pénale.
 - **Techniques d'enquête** : méthodologie de l'investigation, techniques d'audition, gestion de la scène de crime.
 - **Police technique et scientifique** : notions fondamentales sur la collecte et l'analyse des preuves matérielles.
 - **Éthique et déontologie** : principes éthiques, droits de l'homme, prévention de la corruption.
- **Pour les officiers de police judiciaire, la formation dure six (6) mois.**

II. OBJECTIFS

2.1 OBJECTIF GENERAL

Renforcer le professionnalisme des participants pour qu'ils soient capables d'assurer la sécurité et la protection de la population civile et les biens.

2.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques sont propres à chaque thématique abordée et le groupe cible concerné.

III. NOMBRES ET PROFIL DES PARTICIPANTS

50 participants maximum par session pour chaque groupe cible

IV. DATE ET LIEU DE LA FORMATION

4.1 Dates de la formation

Les dates pour chaque groupe cible sont à déterminer de commun accord avec les chefs des unités intéressées.

1.2 lieu de la formation

Toutes les formations se déroulent à l'Ecole Nationale de Police

V. DUREE DE LA FORMATION

5.1 PERSONNEL DU GMIP

Les principes directeurs du maintien de l'ordre (2 H)

La gestion démocratique de la foule (2 H)

L'emploi de la force et l'usage des armes (10 H)

Le rapport de police (10 HEURES)

Le code de déontologie (12 H)

Première intervention sur la scène de crime (6 H)

La procédure radio (3 H théorie 7 H pratique)

Volume horaire total : 62 heures soit dix (10) jours

5.3 POLICE DE PROXIMITE

Police de proximité (22 H)

Code de déontologie (12 H)

Première intervention sur la scène de crime (6 H)

Le secourisme (10 H)

Volume horaire total : 50 heures soit dix (10) jours

5.4 POLICE SECOURS

Code de déontologie (10 H)

Première intervention sur la scène de crime (6 H)

La procédure radio (10 H)

Le rapport de police (10 H)

Le secourisme (14 H)

Volume horaire : 50 heures soit dix (10) jours

5.5 COMPAGNIE DE LA CIRCULATION ROUTIERE

L'emploi de la force et l'usage des armes (8 H)

La régulation du trafic routier (10 H)

Le rapport de police (10 H)

Le code de déontologie (12 H)

Première intervention sur la scène de crime (6 H)

Le secourisme (14 H)

La procédure radio (10 H)

Volume horaire total : 64 heures soit 12 jours

5.6 LES CADRES DES COMMISSARIATS DE SECURITE PUBLIQUE

Le code de déontologie (10 heures)

Aperçu sur le statut du corps de la police nationale (10 heures)

Notion de commandement (5 heures)

Organisation et fonctionnement d'un commissariat de sécurité publique (10 heures)

Les renseignements généraux (15 heures)

Volume horaire total : 50 heures soit 10 jours

VI. RESPONSABILITES

6.1 DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE (DGPN)

- a) instruire chaque service concerné par le recyclage de désigner et mettre à la disposition de l'école de police les agents en temps opportun ;
- b) fournir aux participants les matériels didactiques (cahiers, bics rouges et bleus) ;
- c) offrir une pause-café (eau, sandwich, thé, nescafé, lait, sucre) ;
- d) fournir le carburant aux formateurs

6.2 DIRECTION DE L'ECOLE NATIONALE DE POLICE

- a) préparer les salles de classe ;
- b) établir la progression ;
- c) désigner les formateurs ;
- d) accueillir les participants et suivre le déroulement des cours ;
- e) rendre compte à la DGPN.

6.3 CHEFS DES SERVICES INTERESSES

- a) mettre à la disposition de l'Ecole de Police la liste des personnes désignées au moins dix jours avant le début du recyclage ;
- b) notifier cette désignation aux agents intéressés systématiquement.

ANNEXE : état des besoins pour la prise en charge

Ndjamena, le 17 mars 2025

Le Directeur de l'Ecole Nationale de Police

TALTAL DJANTO KIRGA
Commissaire Divisionnaire de Police